

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la commune de Château-Porcien**

Séance du 08/09/2023

- Nombre de membres présents : 8
- Nombre de membres représentés : 4
- 15 membres afférents au Conseil Municipal.
- 15 membres en exercice.
- 12 membres ont pris part à la délibération.

Date de la convocation : 04/09/2023  
Date d'affichage : 04/09/2023

**Objet de la délibération :  
2023-09-12  
Réhabilitation du local club.**

Présents: M. Didier SIMON, Mr Pascal BALLAN, Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, Mme Céline ARTICLAUT, Mme Françoise MAILLOT, M. Jean-Luc LEGROUX,

Absents excusés : Mr Patrick PERESSON, Mme Nelly MARCHAND, Mme Nadine BOJANEK donne pouvoir à Mr Pascal BALLAN, Mme Ariane SAULNIER donne pouvoir à Céline Articlaut, Mr Ghislain BRIQUET, Mr Laurent PERONNET donne pouvoir à Mme Marie-Chantal CORNET, Mme Sophie HEDOIN donne pouvoir à Mr Didier SIMON

Secrétaire de séance : Céline ARTICLAUT

Le 8 septembre 2023 à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SIMON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 4 septembre 2023.

M. Le Maire soumet les plans et devis concernant le projet de réhabilitation du Local Club réalisé par la société TDA, 9 rue de l'abattoir 08000 CHARLEVILLE MEZIERES.

L'estimation de cette réhabilitation s'élève à 476 648.77 € TTC ainsi que des frais d'honoraires pour un montant de 80 274.07€ TTC

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,  
Décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches pour entreprendre les travaux de réhabilitation.
- De solliciter les subventions que la Commune pourrait obtenir dans ce dossier.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Vote :

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 12

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le:  
et publication ou notification  
du

Fait en séance et les membres  
présents ont signé après lecture.  
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme  
Le Maire,

